



## **Compte rendu SNUipp FSU du groupe de travail Lignes directrices académiques sur les postes adaptés**

*Mardi 11 février 2020*

**Présents** : SGA Mme VIOT, Adjointe DRH Mme TIESSE, conseillère technique de service social Mme DINGEON, médecins de prévention Mme PODVIN et M QUENOT, DSDEN02 : SG M BOUVET, cheffe de la DIPRED Mme DEHOUCK et DIPRED M THEBAULT, DSDEN 60 Chef de la DGP Mme GERARD, DSDEN 80 Mme GARIDI DESSON

Pour le **SNUipp FSU 02** : **Hélène ALLANIC** et **Guillaume HILY**, **60** : **Pierre RIPART** et **80** : **Haydée LEBLANC** et **Maryse LECAT**. 2 SE UNSA et 2 SNUDI FO

Ce groupe de travail est présidé par madame VIOT, nouvelle secrétaire générale auprès de madame la Rectrice.

**Seul le SNUipp FSU fait une déclaration liminaire.**

La Secrétaire Générale annonce que ce groupe de travail n'est pas le lieu de discussion des lignes directrices. Elle ne veut pas de redite car un CTA se tiendra ce jour. Pour les questions de transparences, le SNUipp-FSU regrette les nouvelles dispositions.

L'ordre du jour porte sur le dispositif des postes adaptés, rappel et le pourquoi du changement de méthode.

**Un rappel est donc fait sur la qualification des postes adaptés :**

- les PACD : postes adaptés de courte durée 1an renouvelable 2 fois
- les PALD : postes adaptés longue durée 4 ans renouvelable (fait suite à un PACD).

Une affectation sur poste adapté est une préparation à une réintégration progressive sur le poste d'origine ou sur un nouvel emploi. L'affectation engendre la perte du poste dont l'agent peut être titulaire. L'entrée dans le dispositif est médicale.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer l'idée du contingent de postes adaptés, fixe et insuffisant. Pour le SNUipp-FSU le nombre d'équivalent temps plein n'est pas adapté par rapport au besoin ce qui pose la limite d'un contingent.

Cette année, 21 demandes de professeurs des écoles ont été remontées par les 3 départements au niveau académique.

Depuis 2 ans, conjointement, nous constatons une baisse flagrante du nombre de demande. La conseillère technique de service social dit qu'il faut s'interroger sur la campagne des postes adaptés pour toucher tous les personnels, et surtout les personnels 'cibles'.

Le SNUipp-FSU demande à avoir la liste nominative de demandes d'entrée, de sortie et de maintien dans le dispositif des postes adaptés, car là, il n'y a plus aucune transparence ni vérification possible. Il rappelle qu'il ne peut plus effectuer son rôle de partenaire dans l'intérêt de tous. Le SNUipp FSU rappelle son rôle dans l'orientation de certains collègues auprès du service RH du rectorat et que les appels directs ne sont surement pas si 'spontanés' qu'annoncé.

Concernant, la baisse des retours de demandes, le SNUipp-FSU annonce que l'enjeu de la communication est très important.

Le SNUipp-FSU demande comment avoir l'assurance que toutes les problématiques relevées depuis plusieurs années en groupe de travail seront prises en compte ?

La Secrétaire Générale demande à ce que l'on leur fasse confiance. Le SNUipp-FSU demande alors pourquoi, l'administration ne nous fait plus confiance ? Aucune réponse ne nous ait donnée !

Le SNUipp-FSU annonce qu'il manque des dispositifs à créer, depuis la disparition de la cessation progressive d'activité le SNUipp-FSU constate beaucoup de dégradations.

Le SNUipp-FSU redemande la liste des personnes qui sollicitent le dispositif car il rappelle que son discours et langage n'est pas celui de l'institution.

Calendrier du dispositif : en octobre circulaire académique, circulaire départementale en novembre pour un retour des demandes fin décembre. 1<sup>er</sup> groupe de travail interne en janvier, 2<sup>ème</sup> groupe de travail interne en mars ; **disparition du groupe de travail de mi-mars avec les organisations syndicales**. Les notifications de décision seront adressées dans les meilleurs délais (avant les opérations de mouvement départemental). Les affectations sur postes adaptés seront finalisées pour le 14 juillet.

L'adjointe au DRH annonce que dans leur 2<sup>ème</sup> année de PACD, une formation de 10 jours est proposées, elle annonce de très bon retour.

Il s'avère pourtant que la formation ne soit pas aménagée de façon horaire pour des personnels dans un tel dispositif dont la fatigabilité et la fragilité n'ont pas été prises en compte.

L'adjointe au DRH annonce de futures améliorations dans la formation.

La secrétaire générale clôt le groupe de travail.

Le SNUipp-FSU intervient une dernière fois en s'étonnant de la teneur de ce groupe de travail et pour demander quelles sont les nouveautés qui devaient être discutées car là, mise à part avoir

l'information que l'on connaissait déjà d'être évincé des discussion, le SNUipp-FSU n'a rien appris et considère ce groupe de travail et sa venue comme inutile !